

Le Courrier de Tychique

Flash

- 8 juin 2010 -

Cette date restera gravée dans ma mémoire jusqu'à ma mort !

Aujourd'hui, en effet – **8 juin 2010** – j'ai comparu pour la première fois devant un Tribunal de Grande Instance, pour répondre à l'assignation qui m'a été signifiée par huissier, à la requête de M. l'abbé de Cacqueray, Supérieur du District de France de la FSSP X – que je soutiens et défends depuis sa fondation – et de M. l'abbé Duverger, gérant de la SCI de la Ste Croix .

Objet de la demande : expulsion de l'Association Familiale et Culturelle Bresse Dombes (AFCBD) (fondée en 1977 à la demande du R. P. Eugène) de l'ensemble immobilier baptisé « *Prieuré St-Vincent de Paul – Chapelle du Sacré-Cœur* », béni par SE Mgr Lefebvre, ensemble qui avait été acheté, entièrement transformé et aménagé – c'était une usine – par cette Association avant d'être mise à la disposition de la FSSP X pour son apostolat. Réalisation qui ne put se faire que grâce à l'engagement total de l'AFCBD dont les membres se dépensèrent sans compter tant pour recueillir les fonds nécessaires en vue d'honorer les mensualités de l'emprunt effectué, que pour assurer eux-mêmes les travaux d'aménagement ou payer les entreprises qui en furent chargées.

Depuis 1988, soit pendant 22 ans, l'AFCBD assure la gestion totale de ce tènement immobilier sur le plan financier, matériel, administratif, relationnel payant, entre autres, toutes les charges incombant au propriétaire... Plusieurs économistes de Suresnes les ont félicités de la qualité de leur gestion.

Mais cette Association est grevée d'une lourde tare. Son président n'est autre que le rédacteur du « *Courrier de Tychique* » ! C'est lui qui l'a fondée !... Vice rédhibitoire... Bien que la majeure partie des fidèles de la chapelle n'en soient pas des lecteurs, bien que certains d'entre eux en désapprouvent même les propos, bien que les autres y soient tout à fait indifférents, preuve que ce document n'a aucun lien ni le moindre rapport avec ces fidèles, il faut, pour chasser et anéantir l'importun, en expulser tous les membres de l'Association. Pour un « *ennemi* » on casse tout ! Une communauté vivante, que tous les fidèles de passage s'accordent à reconnaître comme chaleureuse, accueillante, enthousiaste ! Et pour ce faire, Messieurs les abbés de Suresnes ont eu recours, apparemment sans état d'âme, aux tribunaux de la République, enfreignant ainsi les prescriptions de St Paul, (I – III – 6-18) (reproduction au verso). Et ils étaient pressés, puisqu'ils ont choisi le recours à une procédure de référé !... Pour rien !... Ce n'est pas le moins cocasse !...

Lorsque, au début des années 60 je me suis lancé dans le combat, mes pourfendeurs, s'ils étaient nés, en étaient encore à se livrer à des coloriations infantiles sur les genoux de leur mère. Dieu seul sait le nombre de lettres que j'ai adressées à des clercs en mal de modernisme ! J'avais même rédigé une lettre à Jean Paul II ! Elle lui fut remise en mains propres par un de nos « *Scouts Catholiques* » lors de leur voyage à Rome (1983). L'épisode est raconté dans un livre souvenir : « *Par ailleurs, une audience avec le pape avait été prévue. M. Barret lui avait adressé une lettre comme il sait les rédiger. Brice (actuellement Bénédictin – vocation de notre chapelle !) a tendu la lettre au Saint Père, mais... un prélat s'en est emparé !* » Une photo très nette illustre le fait. Ces cinquante années de combats m'ont valu bien des déboires... On ne m'a guère épargné, mais **j'affirme avec force** que je n'ai jamais eu à souffrir, de la part des modernistes, un tel torrent de haine que celui qui me submerge aujourd'hui, de la part de ceux en faveur desquels j'ai toujours combattu ! Que Dieu veuille bien leur pardonner leur égarement !

Mais si les larmes coulent sur mes joues, si mon cœur saigne, si ma terrible souffrance atteint aussi et détruit psychologiquement ma fidèle épouse, la carapace tient bon ! Et ils s'y casseront les dents ! Car je ne renierai jamais mon engagement !

Fidélité à Dieu, à sa Très Sainte Mère, et au Christ-Roi !
Fidélité à Mgr Lefebvre et à son enseignement !
Fidélité à la FSSP X... si elle n'abandonne pas le bon combat !

Max Barret

Credidimus Caritati



Première épître de St Paul aux Corinthiens (VI – II – 6-8)

« L'appel aux tribunaux païens »

« Quand l'un de vous a un différend avec un autre, ose-t-il bien aller en justice devant les méchants, et non devant les saints ? Ou bien ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ?

« Et si c'est par vous que le monde doit être jugé, êtes-vous indignes de juger les moindres choses ?

« Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? A plus forte raison les affaires de cette vie !

« Et quand vous avez là-dessus des litiges, vous allez prendre pour juges des gens que l'Eglise méprise !

« Je le dis à votre honte ; ainsi il n'y a parmi vous aucun homme sage qui puisse servir d'arbitre entre ses frères !

« Mais on va en justice frère contre frère, et cela devant les infidèles ! De toute façon c'est déjà une défaite que d'avoir entre vous des procès. Pourquoi ne pas souffrir plutôt l'injustice ? Pourquoi ne pas vous laisser plutôt dépouiller ?

« Mais non, c'est vous qui pratiquez l'injustice et dépouillez les autres ; et ce sont des frères ! »

+